

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sans avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et autres Départements
UN AN ..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE . . . . 20 c	UN AN . . . . 1 fr 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

18 Février — A la suite d'un discours de M. Fresneau, député, au sujet des empiétements du Conseil municipal de Paris, sur la souveraineté nationale, M. Alphan d fait enlever la statue de Marat du parc de Montsouris.

— Un employé de commerce de St-Étienne, qui entretenait des relations coupables avec une femme mariée est tué par le mari qui se constitue ensuite prisonnier.

— Un habitant de Miribel (Ain) tue sa femme d'un coup de fusil et se brûle ensuite la cervelle avec un revolver.

14 Février — Le cadavre de M. Magne-Lalardie, le maire de Saint-Romain, disparu depuis près d'un mois, est retrouvé dans une petite rivière près de Périgueux.

— Formidable explosion dans une cartoucherie de Sèvres. Un homme tué et un blessé.

— Mort du Contre-Amiral Paller de la Barrière.

— Une jeune fille, employée dans un atelier, rue Riquet, à Paris, ren-

verse sur elle, sans s'en préoccuper autrement une certaine quantité d'essence minérale. S'étant approchée du feu, quelque temps après, la malheureuse jeune fille est environnée de flammes en un instant et meurt aussément brûlée.

15 Février — Elections sénatoriales: Dans l'Isère M. Durand Savoyat, républicain, élu. Dans l'Indre, M. Benazet conservateur, élu.

Grande tempête de neige à Constantine. Les rues sont couvertes d'une couche de 50 centimètres de neige. Le vent souffle avec une rare violence.

— Un médecin appelé auprès d'un malade à Toreilles près de Perpignan, est horriblement blessé par ce dernier au moment où il rédigeait son ordonnance.

16 Février — Arrivée à Paris du cosaque Achinoff, devenu célèbre depuis le bombardement de Sagalo par les vaisseaux français.

— Discussion à la Chambre du projet de loi de M. Labussière, relative aux justices de paix.

— Arrestation de faux-monnayeurs à Saint-Jean-Desmons (Aveyron).

17 Février — M. Schegia, maire de Cuiry-les-Chambardes, près de Laon, est tué par son gendre, à la suite d'une discussion d'intérêt.

— Arrivée à Paris de l'Impératrice Frédéric mère de l'empereur d'Allemagne.

18 Février — L'épidémie de fièvre typhoïde survenne dans la caserne de Montargis, prend des proportions qui exigent des mesures énergiques.

— Terrible tempête sur les côtes de la Tunisie. Dégâts matériels considérables.

— Incendie considérable dans les ateliers de la compagnie des Forges de la Seyne, à Toulon.

19 Février — Manifestation anarchiste à Saint-Denis.

— Drame sanglant à Ivry. Un employé des époux Tarisse, épris des charmes de sa patronne, et voyant ses avances repoussées, tire sur la jeune femme trois coups de revolver, à bout portant, dans la tête. L'assassin tente ensuite de se brûler la cervelle.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Le 22 novembre dernier, un jeune homme de Dammartin, G. Versigny, oubliait de rentrer chez ses parents; à la suite du bal donné à l'occasion de la Sainte-Cécile.

Croyant à une fugue de son fils, le père attendit avec patience; mais ces jours derniers, n'ayant encore reçu aucune nouvelle, il se décida à signaler cette disparition.

### SAINT-PATHUS

M. F. Labour, Conseiller général du canton de Dammartin, vient, à l'occasion de la mort récente de M. Foucher

de Careil, de publier son éloge sous forme de notice biographique reproduite par l'*Indépendant* de Seine-et-Marne et par plusieurs autres journaux locaux.

L'honorable conseiller général qui fut l'ami et le collaborateur de l'illustre sénateur, rappelle que comme lui, « il était un serviteur de l'idée, récente alors, mais si justifiée depuis, de M. Thiers; union sur la forme républicaine qui est celle qui nous devise le motus. Nous marchâmes, dit-il, des lors, la main dans la main. »

«Lorsqu'au 21 mai, ceux qui n'avaient rien appris ni rien oublié, s'emparèrent d'un pouvoir qui leur échappait. M. Foucher de Careil marcha hardiment de l'avant. Nous autres ses amis, nous nous rappelons avec quelle violence on tira sur lui. Il fit face à tout et à tous.»

M. F. Labour consacre également, en terminant, quelques lignes bienveillantes en l'honneur de Mme la comtesse Foucher de Careil qui, en toute circonstance fut la digne, affectueuse et dévouée compagne de son mari.

### ERMENONVILLE

M. Castellant, le Secrétaire de l'ancien Comité J.-J. Rousseau, nous écrit en réponse à la lettre de l'honorable M. Martin, maire d'Ermenonville.

J'ai moi-même autrefois envoyé à M. Martin, maire d'Ermenonville, le nom du trésorier de notre Comité et son adresse: M. Rouville, Boulevard Hausmann 153, Paris

J'apprends avec grande satisfaction qu'à Ermenonville on reste «dans les meilleures dispositions à l'égard de J.-J. Rousseau.» Puisqu'il en est ainsi, j'en profiterai pour rappeler à la municipalité que M. Paul Berthel, auteur de la statue que nous avons érigée sur la place du Panthéon, mettrait bien volontiers son modèle à la disposition d'Ermenonville, soit pour une reproduction

intégrale, soit pour la fonte d'un buste. Avec une somme de 300 fr. au maximum, on pourrait doter Ermenonville d'une belle œuvre d'art qui aurait encore l'avantage de rappeler aux habitants l'homme à jamais célèbre qui fait toute la renommée de leur village. En ce cas, les 400 francs, votés mais non envoyés trouvaient là leur emploi.

Le dernier paragraphe de la lettre de M. le maire d'Ermenonville est contredit par ce passage de l'*histoire de Dammartin* de M. V. Ollroy: « En 1871, des officiers allemands vinrent à Ermenonville honorer la mémoire de J.-J. Rousseau, on les vit incliner un front respectueux devant sa tombe ».

Agréés etc.

AUG. CASTELLANT  
Secrétaire du Comité du monument  
national à J.-J. Rousseau

### JUILLY

M. Edouard Barre, notaire honoraire, a fait abandon à la caisse de la commune de Juilly, de l'indemnité qui lui est allouée comme délégué sénatorial, pour la dernière élection ainsi que pour celle du 15 mars prochain.

### VINANTES

M. Duflocq, maire de Vinantes a fait abandon à la caisse du bureau de bienfaisance de cette commune de l'indemnité qui lui a été allouée comme délégué sénatorial.

Déjà, au commencement de l'hiver, Mme Duflocq, qui, nous avons la satisfaction de le constater, aime à venir en aide aux malheureux de sa commune, avait fait une distribution de chaussures aux enfants de l'école.

### CLAYE-SOUILLY

M. Leroux, propriétaire à Souilly, a remis récemment entre les mains de M. le maire de Claye, la somme de 400 fr. destinée à venir en aide aux familles nécessiteuses de Souilly.

### MONTIVON

Deux vagabonds, les nommés Van-Heck Désiré, 27 ans, et Détémermaun

Denis, 22 ans, furent rencontrés le 15 février par les gendarmes de St-Souplet s. Ces derniers, peu édifiés sur l'allure des deux voyageurs, visitèrent leurs sacs et ne furent pas peu surpris de les voir garnis de tabac.

Conduits immédiatement chez le directeur des contributions indirectes et de là en prison les deux contrebandiers, qui sont d'origine belge et écorchent avec peine quelques mots de français, ont comparu devant le tribunal correctionnel, mercredi dernier.

Cette affaire nécessitant le concours d'un interprète a été renvoyée à une prochaine audience.

## ETAT CIVIL

DE  
DAMMARTIN

### NAISSANCES

Du 5 février — Lucien Gustave, fils de Émile Hércend et de Mathilde Désirée Angéline Méret.

Du 12 février — Joséphine Louise Valéline, fille de Ephrem Valentin Prudhommeaux et de Eugénie Victorine Guenet.

### DÉCÈS

Du 8 février — Étienne Ducloux, âgé de 69 ans.

Du 14 février — François Bourrée âgé de 70 ans.

## FAITS DIVERS

### TIMBRES DE QUITTANCE

On a prétendu que l'administration de l'enregistrement exige, pour la régularité de l'oblitération des timbres de quittance, que ce timbre porte intégralement la date et la signature, sans que ni l'une ni l'autre puisse déborder sur l'acte même. On a ajouté que le manquement à cette formalité aurait entraîné des amendes de la part du fisc.

Renseignements pris à l'administration même, cette assertion est absolument erronée.

#### STATISTIQUE

Une étude sur le mariage des enfants dans l'Inde a établi les chiffres suivants.

Il y a actuellement dans l'empire asiatique 31 millions de veuves, dont 790,000 sont âgées de moins de dix-neuf ans; 100,000 ont l'âge de dix à quatorze ans, et environ 30,000 sont âgées de moins de neuf ans.

#### UN CHIEN DE 32,500 FRANCS

Il y a des chevaux de 300,000 francs des timbres-postes de 2,000 fr., etc., mais un chien de 32,500 fr., c'est la première fois, croyez-nous, que fait semblable se présente.

Tel est le prix, cependant, d'un chien du Saint-Bernard, « sir Bedivere », vendu ces jours-ci par un Anglais M. Green, à un Américain, M. Lears.

Cette bête merveilleuse mesure 89 centimètres de hauteur aux épaules et pèse 100 kilogr,

#### L'HIVER DE 1789 A LONGPERRIER

L'hiver de 1788-89, qui peut être comparé à celui que nous venons de traverser, fut des plus rigoureux et causa une famine et une misère qui ne furent pas étrangères aux troubles précurseurs de la Révolution.

Du 25 Novembre au 13 Janvier, il gela sans discontinuer, et le 30 Décembre, la glace des étangs avait atteint une épaisseur de 40 à 50 centimètres.

Les archives de Longperrier nous ont conservé sur cette malheureuse période, des récits qui donnent une idée de la misère qu'eut à endurer cette paroisse.

Déjà, le 13 Juillet 1788, la grêle avait ravagé une partie du territoire et causé une perte évaluée à la somme de 45,000 livres.

Pendant l'hiver qui suivit, la gelée acheva de perdre les arbres qui avaient été déjà fort endommagés par la grêle et sa persistante intensité mit les cultivateurs dans la nécessité de recommencer au printemps, l'ensemencement de leurs terres.

Les autorités civiles et religieuses firent des efforts pour venir en aide à la population si cruellement éprouvée.

Longperrier reçut de l'évêque de Meaux, une somme de deux cent cinquante livres, prélevée sur le produit des quêtes qui avaient été faites dans tout le diocèse, « pour subvenir aux besoins les plus urgents des pauvres des paroisses qui avaient éprouvé des pertes occasionnées par le triste et désastreux événement de la grêle du 13 Juillet 1788. » Cette somme devait être convertie en pains de dix livres qui furent répartis, au nombre de cent soixante dix, entre les familles les plus malheureuses.

Le gouvernement accorda, de son côté, 14 setiers 1/2 de blé froment et 42 arbres fruitiers, destinés à être distribués gratuitement.

Cependant le receveur général des finances se plaignait vivement de ce que les collecteurs des tailles pour 1789 n'apportaient pas assez d'activité dans la perception des impositions et il les avertissait qu'il allait envoyer des garnisaires pour faire enlever et vendre les meubles des retardataires.

Cette menace donna lieu, le 2 Mars de la part de l'assemblée municipale de Longperrier, à une lettre dans laquelle il était exposé: 1° que les maladies qui régnaient depuis deux ans dans la paroisse avaient beaucoup aggravé les habitants; 2° que la grêle du 13 Juillet précédent avait anéanti la

plus grande partie des récoltes; 3° que le prix excessif des denrées de première nécessité leur permettait à peine de suffire à leurs besoins; 4° que le peu de fruits qu'ils avaient récoltés avaient été gelés pendant l'hiver; 5° que le foin étant à vil prix, la plus grande partie de la récolte était demeurée dans les greniers et qu'enfin le peu de vin qu'on avait pu obtenir avait aussi beaucoup perdu par la gelée et ne pouvait se vendre.

La lettre était terminée par une demande immédiate de secours en argent ou en avoine pour le réensemencement des terres.

Le sept Mars suivant le sieur Collinet, syndic municipal fut, informé que la commission intermédiaire de Meaux avait envoyé à M. Chantepie, député de l'arrondissement de Dammartin, l'argent que le gouvernement mettait à la disposition des paroisses éprouvées par la grêle pour permettre aux habitants d'ensemencer leurs terres en avoine.

La somme de trois cents livres, attribuée à la paroisse de Longperrier, fut employée à l'acquisition de quatorze setiers six boisseaux d'avoine, qui furent répartis entre cent dix petits cultivateurs, choisis parmi les plus nécessiteux.

Seize autres arbres fruitiers furent distribués par les soins du prieur, et enfin, comme dernier secours, le gouvernement accorda à la demande des habitants sur la taille de la paroisse, un dégrèvement de deux cent soixante livres, dont quarante livres en faveur des indigents et deux cent vingt livres au profit de ceux qui avaient le plus souffert de la grêle et de la gelée.

E. L.

#### LAGNY-LE-SEC

(Suite)

Le 8 Juillet 1575, Louis le Clerc, con-

eiller et aumônier du roi prieur de Saint-Christophe, réclamait devant le bailli de Senlis, au curé de Lagny-le-Sec, la moitié des *novalis* de cette paroisse. Le curé s'appuyant probablement, à cet égard, sur l'usage reconnu à cette époque que les *novalis* qui consistaient en dîmes perçues sur les terres nouvellement mises en culture, appartenaient de plein droit au curé de la paroisse où elles étaient situées, quelque droit que pût avoir un seigneur laïque ou ecclésiastique de percevoir les anciennes dîmes. Le curé de Lagny-le-Sec n'en fut pas moins obligé de se soumettre à la sentence qui fut rendue contre lui le 11 Février suivant.

En 1602, le produit de la moitié des *novalis* de Lagny-le-Sec rapportait au prieur de Saint-Christophe: 36 livres tournois, deux agneaux et deux cochons de lait.

Après quelques années de paix entre le prieur de Saint-Christophe et la commanderie de Lagny-le-Sec, la lutte prit un caractère très aigu, pendant les troubles de la Ligue, qui causèrent de nombreuses ruines dans notre région.

Déjà en 1566, Louis Parent, prieur de Saint-Christophe, ne pouvant se faire payer la redevance de 50 muids de grain, que lui devaient les chevaliers avait fait saisir les chevaux du fermier de la commanderie de Lagny, pour les vendre. Le commandeur, frère Philibert Lhuillier, qui niait les droits du prieur demandait des titres constatant cette redevance. La vente fut autorisée par le lieutenant du baillage, qui chargea le premier sergent à cheval d'exécuter sa sentence, sauf le recours du commandeur.

Cette fois encore, le commandeur de Lagny dut se soumettre, et Philibert Lhuillier s'engagea, pour lui et ses

successeurs à faire payer les cinquante muids de grain, ainsi que le constate une quittance de 1579, délivrée par le prieur de S<sup>t</sup> Christophe, Louis le Clerc, à Antoine de la Rue, receveur et administrateur de la commanderie de Lagny-le-Sec. (à suivre) E. L.

### LA CHASSE à Mitry et à Mory sous Louis XV

On croit généralement que sous l'ancien régime, la chasse était un privilège exclusivement réservé à la noblesse et complètement interdit, sous les peines les plus sévères, aux bourgeois et aux laboureurs.

Il est certain que de tout temps, sous l'ancienne monarchie, la chasse a été considérée comme un droit domanial appartenant aux propriétaires de fiefs nobles, mais il n'est pas moins avéré que bon nombre de ces derniers en donnant leurs terres à bail, accordaient le droit de chasse à leurs laboureurs ou fermiers.

Nous ne dissertons pas plus longuement sur ce sujet que nous avons eu déjà l'occasion de traiter précédemment ; (1) nous nous bornerons à citer un nouvel exemple à l'appui de ce que nous avançons, afin de bien établir que si de nos jours, la plupart des propriétaires accordent à leurs fermiers le droit de chasser sur leurs terres, cet usage n'était pas inconnu au siècle dernier, malgré les ordonnances qui ne conféraient ce privilège qu'aux seigneurs hauts justiciers et aux propriétaires de fiefs nobles.

Nous ajouterons également que de nos jours, bien que tout le monde ait le droit de chasser, les sociétés et les syndicats de Mitry et d'ailleurs, croient devoir prendre des mesures sérieuses pour mettre un frein aux abus aux-

quels l'exercice de la chasse donne lieu; les anciennes ordonnances n'avaient elles-mêmes d'autre but que d'empêcher la destruction du gibier.

Les terres de Mitry et de Mory, dépendaient anciennement de la capitainerie de Livry; elles étaient comprises dans les plaistrs du roi, mais dans la suite, elles cessèrent d'en faire partie et rentrèrent dans le droit commun.

Les chanoines du chapitre de Paris possédaient un fief important à Mitry et une autre non moins considérable à Mory. Leurs fermiers avaient obtenu le droit de chasser sur les terres qui leur étaient concédées, mais cette faveur n'avait pas été sans causer au seigneur haut justicier de Mitry, de qui relevait les fiefs, un certain mécontentement, par suite de la démarque faite par les chanoines, pour obtenir la delimitation de leurs cantonnements de chasse qu'ils désiraient répartir entre leurs fermiers. E. L.

1 — Voir les Nos 43, 44, 45 et 47 de la Petite Gazette

### Les Sabots de J.-J. ROUSSEAU

L'auteur d'un voyage à Ermenonville, Thiébaud de Bernaud, raconte que lors d'une de ses excursions à Ermenonville, (vers 1798), il s'arrêta dans une auberge à l'enseigne de J.-J. Rousseau, où il eut la satisfaction de voir la tabatière et les sabots du philosophe.

Ces sabots ont une histoire qui mérite assurément d'être racontée : Jean-Jacques Rousseau fréquentait parait-il la maison du nommé Antoine Maurice Giard et c'est là qu'étaient déposés les sabots rustiques qui servait à le garantir de l'humidité et de la rosée au cours de ses excursions matinales autour d'Ermenonville. A sa mort, le brave Giard hérita des fameux sabots qu'il

conserva religieusement, n'en accordant la vue, que par faveur, à certains visiteurs privilégiés.

On raconte qu'au commencement de l'année 1794, deux voyageurs qui étaient venus à Ermenonville pour visiter le tombeau de Jean-Jacques, descendirent à l'auberge Giard. L'un d'eux (connu par une excellente comédie et par la fatalité de son sort) qu'on dit être le conventionnel Fabre-d'Eglantine, aperçut sur l'armoire de la salle où il prenait son repas, des sabots grossièrement travaillés, portant cette inscription : *Sabots de Jean-Jacques Rousseau*. Emporté par son respect pour la mémoire du grand homme, le poète se permit de dérober un de ces sabots. On remonte dans la chaise de poste et on se remet en route pour revenir à Paris. On venait de s'arrêter à la deuxième poste, lorsqu'on vit accourir un homme couvert de sueur, et qui avait fait à cheval la plus grande diligence. C'était le pauvre cabaretier qui s'étant aperçu de la disparition du sabot, venait le réclamer avec instance, offrant de donner à la place tout ce qu'on désirerait. On le lui rendit et ce fut en vain qu'on le pressa d'accepter une indemnité pour sa route ; il ne voulut rien que son sabot, et il revint ainsi comblé de joie.

Cette aventure rapportée par Thiébaud de Bernaud, est également reproduite dans le volume des pièces justificatives des œuvres de J.-J. Rousseau publiée en 1825.

Pendant longtemps, les fameux sabots furent en grande vénération et ils attirèrent à Ermenonville un grand nombre de parisiens et d'étrangers ; mais peu à peu, l'engouement se calma, puis un beau jour, les sabots disparurent et il n'en fut plus question.

Dans ces derniers temps, un de nos

compatriotes, fidèle admirateur de Rousseau, voulut être fixé sur le sort des sabots du citoyen de Genève ; il provoqua à ce sujet une petite enquête et ne tarda pas à apprendre qu'ils sont actuellement entre les mains de Madame Giard, passage de l'Industrie, à Paris, petite fille du cabaretier d'Ermenonville.

« Ce sont des sabots que le philosophe aurait confectionnés lui-même, dit l'auteur de cette découverte : Il sont faits aussi grossièrement que possible, sur l'épaisse semelle de bois qui a pu être achetée chez un sabotier, J.-J. Rousseau a établi un dessus en vulgaire paille tressée et assujettie par une couture qui n'a rien de commun avec l'élégance. Pour joindre plus intimement la paille à la semelle, il a cloué tout au tour, d'une main inexpérimentée, une lanière de cuir fauve. On reconnaît le travail d'un amateur, à ce détail que les clous sont plantés inégalement et qu'il y en a beaucoup plus que les nécessités de la solidité ne le comportent. Un ouvrier véritable n'a pas coutume de perdre ainsi son temps et sa marchandise. Pour protéger son bas contre les âpretés de cette paille fruste, il a garni l'intérieur d'une toile grise extrêmement grossière. »

Un acte officiel atteste l'authenticité des sabots. Ils sont couverts d'inscriptions variées datant de 1794 à 1825, puis on en retrouve de nouvelles de l'année 1889. Il paraît qu'à cette dernière époque, les sabots sont allés chercher en Suisse, un amateur disposé à acheter cette inestimable relique, mais comme on ne trouva pas à les vendre en gros, on s'en défit en détail et on consentit à laisser des admirateurs passionnés emporter des fragments. « Comme on a du bois de la vraie Croix, on

voulut avoir du bois des vrais sabots. La relique fut massacrée à coup de couteau. Elle est tailladée partout; le fer des Vandales à fait sauter la moitié de inscriptions; un talon est à peu près disparu dans la tourmente; il y a une semelle qui montre ses fraîches blessures en vingt endroits: c'est navrant.....

E. L.

## A LOUER

Beau LOGEMENT avec grand Jardin, à Saint-Mard.

(S'adresser au bureau du Journal.)

Etude de M<sup>e</sup> BAROILLIER notaire au Plessis-Belloville

## BON FONDS DE COMMERCE

de marchand de vins et Hôtel grande MAISON et Jardin ou il s'exploite situés à Silly-le-Long. Grande rue. dépendant de la succession de Madame Plé à adjuger ensemble ou séparément, le Dimanche 15 Mars 1891 à une heure, en la maison d'école de Silly-le-Long, par le ministère de M<sup>e</sup> Baroillier.

Il pourra être traité avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

Le même jour à 2 heures, vente du mobilier de succession. (S'adresser à M<sup>e</sup> Baroillier, notaire)

## NOTICE HISTORIQUE

SUR

## SAINT-MARD

plaquette in-32 Jésus de 30 pages. Tirage à 100 exemplaires numérotés

Prix : 50 cent.

(franco par la Poste : 60 cent.)

## LA MODÉ

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Abonnement : 2 francs par an.

Malgré son prix réduit, ce Journal contient les gravures les plus artistiques et les plus pratiques qui aient été publiées jusqu'ici par un journal de modes; le papier et tous les accessoires sont irréprochables; en outre, ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre 10 centimes

## ROULETTE FESTONNEUSE

permettant de dessiner rapidement et économiquement les dessins de feston sur toutes les étoffes

Prix : 2 fr. — par la Poste 2 fr. 25

## Roulette à relever les Patrons

Modèle très soigné manche buis

Prix : 1 franc

franco par la Poste : 1 fr. 10

## AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

## R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines, Bagues et Bracelets en or et en argent — Boucles d'oreilles — Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes, Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement de magasin.

Le tout à des conditions exceptionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.